

Parcours Animation Sport

Les objectifs

Permettre à **des jeunes en difficulté d'insertion** sociale et/ou professionnelle d'acquérir une **formation qualifiante** pour accéder à un **emploi d'animateur** ou d'éducateur dans le champ sportif ou socioculturel. Offrir à chacun de ces jeunes un **parcours individualisé** (information, positionnement, pré-qualification, formation, suivi par un référent).

un jeune, un emploi, une formation

Profil du jeune

- âgé de **16 à 30 ans**
- rencontrant des **difficultés d'insertion** sociale, professionnelle
- ayant un **projet professionnel dans l'animation** et une réelle motivation pour l'encadrement des activités sportives ou socioculturelles
- issu d'une **zone urbaine sensible** (ou d'une zone rurale) ou y intervenant
- justifiant d'une **1^{ère} expérience** dans l'animation
- possédant les **bases à l'oral et à l'écrit** pour la préparation du diplôme
- en bonne condition physique et pratiquant un sport régulièrement (pour l'encadrement des activités physiques et sportives).

Types de contrats de travail

Les employeurs du secteur associatif ou public peuvent avoir recours à un contrat aidé, et en particulier :

- un **CUI-CAE** (contrat unique d'insertion—contrat d'accompagnement dans l'emploi)
- un **CAE-Passerelle** (contrat d'accompagnement dans l'emploi-Passerelle)
- un **contrat de professionnalisation**

Formations diplômantes

- **BPJEPS**
(Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport)
- **BEES 1^{er} degré**
(Brevet d'État d'Éducateur Sportif)
- **BAPAAT**
(Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien de la jeunesse et des sports)

Un travail en partenariat

De nombreux acteurs peuvent intervenir dans le PAS :

- services du ministère en charge de la jeunesse, des sports et de la vie associative (DRJSCS, DDCS, DDCSPP, CREPS)
- mouvement associatif sportif et d'éducation populaire
- service public de l'emploi (DDTEFP, Pôle emploi...)
- collectivités territoriales
- réseaux d'information et d'orientation des jeunes (CRIJ, BIJ, missions locales, PAIO...)

Ces partenaires agissent ensemble pour :

- repérer les emplois potentiels
- repérer les jeunes
- organiser l'offre de pré qualification et de formation en relation avec le positionnement du jeune
- financer la formation et le parcours du jeune
- assurer le suivi des jeunes

Pour plus de renseignements, contactez :

- **18- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Cher**
Dominique LIENASSON • 02.48.50.86.98 / dominique.lienasson@jeunesse-sports.gouv.fr
- **28- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Eure et Loir**
Isabelle BROSSIER • 02.37.20.51.06
isabelle.brossier@jeunesse-sports.gouv.fr
- **36- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Indre**
Patrick LE GAL • 02.54.53.82.04
patrick.le-gal@jeunesse-sports.gouv.fr
- **37- Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Indre et Loire**
Virginie BOISSY-PROBST • 02.47.70.11.28
virginie.boissy@jeunesse-sports.gouv.fr
- **41- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Loir et Cher**
Catherine BANCQUART • 02.54.55.22.58
catherine.bancquart@jeunesse-sports.gouv.fr
- **45- Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Loiret**
Jérémie ROLLETT • 02.38.42.42.13
jeremie.rollett@jeunesse-sports.gouv.fr